

de l'Aumône générale et les malades de l'Hôtel-Dieu. Son esprit de charité lui dicte donc, en faveur des malheureux les principales clauses de cet acte, témoignage suprême d'une bonté toujours prête à secourir l'infortuné.

A ce titre, Marc Cléménçon peut compter parmi les bienfaiteurs de nos établissements hospitaliers, et cette considération m'encourage à mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* le texte de son testament, daté du 3 avril 1666, tel que je l'ai trouvé au cartulaire de Saint-Nizier (vol. 3. G. 4558. Page 314). Assez originale, d'ailleurs, dans sa naïve rédaction, la teneur de cette pièce nous dépeint à merveille le caractère prévoyant, réfléchi, méticuleux même, du digne habitué qui donne à tous, parents et serviteurs, un témoignage d'affection. Il ne néglige aucun détail et n'omet aucune explication pour l'emploi qui devra être fait de l'héritage temporel qu'il abandonne ici-bas :

« Je Marc Cléménçon prestre habitué en l'Eglise collégiale et parossiale de Saint Nizier de Lyon..... J'eslis  
« ma sépulture dans la cave de la chapelle de la Sainte  
« Trinité de lad. eglise de St Nizier, pour les frais funé-  
« raires je m'en rapporte à mes herittiers (1).

« *Item.* Je fonde à perpetuite une messe basse tous les

---

(1) La confrérie de la Trinité fondée en 1306, était une des plus célèbres confréries de Lyon, avant 1790. Un acte du Chapitre de Saint-Nizier, du 4 novembre 1486, permit aux membres de cette dévote Société de « se faire bastir et construire une chapelle à la charge de la dotter et de payer pour chacun des confrères y enterrés trente sols outre les droits accoutumés. » Cette chapelle, contigue à celle des Buyer, maintenant sous le vocable de saint François-de-Sales, existe